



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-400

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2024-06-24-00022 - Arrêté modificatif d'ouverture concours ARM
externe (2 pages)

Page 3

75-2024-06-24-00023 - Arrêté modificatif d'ouverture concours ARM
interne (2 pages)

Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-06-24-00022

Arrêté modificatif d'ouverture concours ARM
externe

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

27 rue du Faubourg
Saint-Jacques
75679 Paris Cedex 14

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.s
ap@aphp.fr

Le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale, et délivré par un centre de formation agréé par le ministère chargé de la santé pour la branche “ assistance de régulation médicale ”

Vu le Décret n° 2022-1206 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 11 janvier 2022 plaçant Madame Vanessa FAGE-MOREEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice des services centraux de l' Assistance publique - hôpitaux de Paris, directrice des ressources humaines à compter du 1er janvier 2022,

Vu l'arrêté directeur du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l' Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté 75-2024-01-09-00005 du 09 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La directrice des ressources humaines entendue ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n°75-2024-06-10-00005 du 10 juin 2024 est modifié en ce sens, pour le concours externe sur titres pour l'accès au premier grade du corps des Assistants médico-administratifs Branche « Assistance de régulation médicale »,

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

27 rue du Faubourg
Saint-Jacques
75679 Paris Cedex 14

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.s
ap@aphp.fr

la date limite de télétransmission des pièces justificatives sur le [site concours](#) et du dossier de l'épreuve sur la plateforme DISPOSE, initialement arrêtée au 19 juillet 2024, 14h00 est décalée.

ARTICLE 2 : Le date limite pour transmettre les pièces justificatives, **est fixée au 23 juillet 2024, 14h00.**

ARTICLE 3 : La directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juin 2024

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources Humaines empêchée,
Pour Le Directeur du Département Développement des compétences, empêché
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-06-24-00023

Arrêté modificatif d'ouverture concours ARM
interne

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

27 rue du Faubourg
Saint-Jacques
75679 Paris Cedex 14

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.s
ap@aphp.fr

Le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale, et délivré par un centre de formation agréé par le ministère chargé de la santé pour la branche " assistance de régulation médicale "

Vu le Décret n° 2022-1206 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 11 janvier 2022 plaçant Madame Vanessa FAGE-MOREEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice des services centraux de l' Assistance publique - hôpitaux de Paris, directrice des ressources humaines à compter du 1er janvier 2022,

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l' Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté 75-2024-01-09-00005 du 09 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La directrice des ressources humaines entendue ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n°75-2024-06-10-00006 du 10 juin 2024 est modifié en ce sens, pour le concours interne sur titres pour l'accès au premier grade du corps des Assistants médico-administratifs Branche « Assistance de régulation médicale »,

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

27 rue du Faubourg
Saint-Jacques
75679 Paris Cedex 14

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.s
ap@aphp.fr

la date limite de télétransmission des pièces justificatives sur le [site concours](#) et du dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle (RAEP) sur la plateforme DISPOSE initialement arrêtée au 19 juillet 2024, 14h00 est décalée.

ARTICLE 2 : Le date limite pour transmettre les pièces justificatives et RAEP est fixé au **23 juillet 2024, 14h00**.

ARTICLE 3 : La directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juin 2024

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources Humaines empêchée,
Pour Le Directeur du Département Développement des compétences, empêché
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE